
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 13 MAI 2024

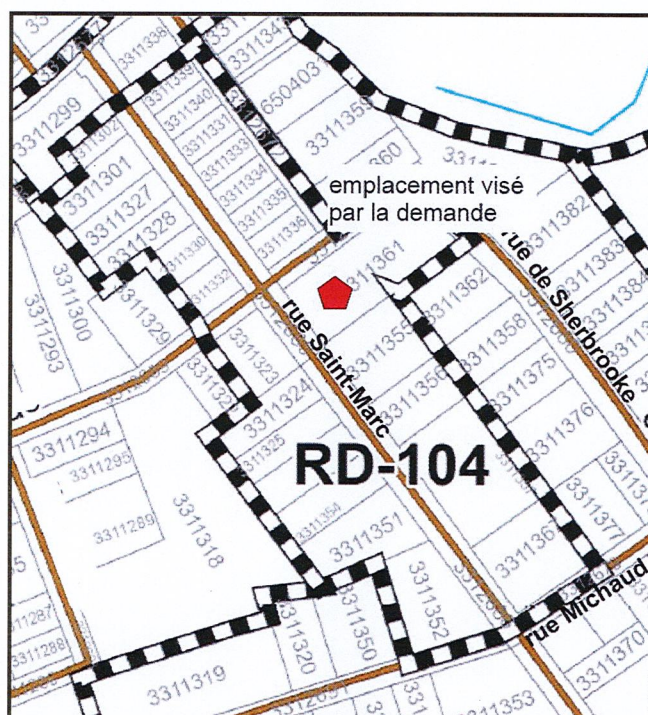
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE VISANT À AUTORISER LES ACTIVITÉS DE RÉCRÉATION INTÉRIEURE AINSI QUE LES LIEUX D'ASSEMBLÉE POUR LES LOISIRS ET LES ARTS DANS LE BÂTIMENT SITUÉ AU 73, RUE SAINT-MARC (ZONE RD-104), AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

1. Adoption d'un premier projet de résolution

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 avril 2024, le conseil a adopté un premier projet de résolution autorisant une demande visant à permettre les activités de récréation intérieure ainsi que les lieux d'assemblée pour les loisirs et les arts dans le bâtiment situé au 73, rue Saint-Marc (zone RD-104).

La demande, soumise dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) nécessite l'autorisation du conseil municipal puisque, selon la réglementation en vigueur seul l'usage mini-golf est autorisé dans le bâtiment concerné.

La résolution par laquelle le conseil autorise la demande est soumise à la consultation publique et est également susceptible d'approbation référendaire conformément aux dispositions prévues à cet effet à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.



2. Assemblée publique de consultation

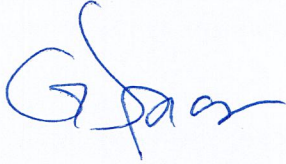
Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 13 mai 2024 à 19 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 150, rue Child à Coaticook**. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera la demande et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 10 avril 2024 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 10 avril 2024.

Donné à Coaticook, ce 10 avril 2024.

La greffière,



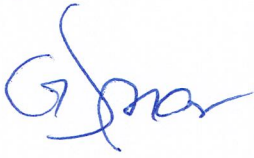
Geneviève Dupras

3. Consultation du premier projet de résolution

Le premier projet de résolution autorisant la demande est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (819) 849-2721 pour toute question ou information supplémentaire sur la demande.

DONNÉ à Coaticook ce 10^e jour du mois d'avril 2024.

La greffière,



Geneviève Dupras